

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE- TRAVAIL – PROGRES

-----

-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----

PRIMATURE

-----

MINISTERE DU PETROLE ET DE L'ENERGIE

-----

HAUT COMITE NATIONAL

-----

COMITE DE PILOTAGE

-----

COORDINATION DU SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

## **COMMENTAIRE DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD RELATIF AU PLAN DE TRAVAIL DU STRATEGY WORKING GROUP MIS EN PLACE PAR LE SI de l'ITIE**

### I. Introduction

Depuis son annonce par TONY BLAIR en 2002 et de la création de son Secrétariat à OSLO en 2007, l'ITIE a connu certes une évolution et des progrès considérables mais beaucoup d'éléments stratégiques manquent dans sa mise en oeuvre au niveau international. Cette stratégie développée par les promoteurs de cette initiative pour atteindre l'objectif recherché, qui est la transparence et la bonne gouvernance d'une manière générale et dans le secteur extractif en particulier souffre de quelques insuffisances dues au champ qu'elle tente de couvrir. Les règles de l'ITIE fondées sur les principes et critères qui doivent s'appliquer à des systèmes de gouvernance différents, à des pays de culture de gestion et de systèmes politiques différents ne vont pas sans problème d'applicabilité surtout au niveau des principes.

Pour le Tchad, l'ITIE est un instrument pour atteindre sa réforme de politique économique et financière qui vise principalement la transparence et la bonne gouvernance. C'est ainsi que depuis 2004, il s'est engagé dans le processus de mise en oeuvre du mécanisme de l'ITIE et a été admis comme pays candidat en avril 2010 après validation de son plan d'actions national. Les plus hautes autorités du Tchad se sont engagées à mettre en oeuvre cette initiative basée sur les deux credo ci-dessus mentionnés à savoir la transparence et la bonne gouvernance. Cet engagement politique fort se retrouve à maintes reprises dans les différents discours des plus Hautes Autorités, on peut en citer les discours de Son

Excellence le Président de la République lors du cinquantenaire du Tchad en janvier 2011 et celui du Premier Ministre lors de son investiture devant les élus en mars 2010.

La création de ce groupe de travail est fondée et justifiée. Les thèmes et domaines choisis par le Strategy Working Group et qui feront l'objet de recommandations au Conseil d'Administration pour les 3 à 5 années à venir sont louables pour la progression de la mise en œuvre de l'ITIE dans les différents pays qui appliquent cette initiative.

## II. Commentaire relatif aux thèmes retenus par le SWG

**2.1 Les principes:** étant un mécanisme tripartite et en tant que norme internationale de bonne gouvernance, il était normal dès son lancement d'adopter et de détailler ses principes qui sont résumés en 12 points. Le Tchad, adhère et accepte les 12 principes qui peuvent se résumer en deux idées:

La première est la publication régulière des données crédibles de paiement versées aux gouvernements par les entreprises extractives et les recettes de ces gouvernements avec en prime un rapprochement effectué par des sources indépendantes;

La deuxième est la promotion d'un mécanisme de surveillance multi acteurs (gouvernement, sociétés extractives et société civile).

Ce deuxième point vise la mise en œuvre efficace du processus dans les délais impartis, il favorise et encourage les débats publics sur les dépenses issues des ressources extractives.

**2.2 Critères:** au niveau des critères de l'ITIE adoptés initialement en six points dont les numéros 2 et 3 concernent la collecte des données et de leur crédibilité (auditées par un cabinet ou administrateur indépendant).

Le commentaire à ce niveau est la seule difficulté des pays à faible système de gestion et de comptabilité surtout concernant les recettes, il faut que la réflexion du SWG soit poussée vers un allègement du mécanisme d'audit et de proposer le travail d'audit de recettes aux services publics jugés impartiaux tels que la Cour des Comptes ou autres.

Quant au critère n° 4, il existe d'énormes difficultés à couvrir tout le champ et surtout de faire participer toutes les entreprises extractives au mécanisme de l'ITIE: elle découle du fait de la diversité et des origines des entreprises issues des systèmes politiques tout à fait différents: cas de la Chine.

Pour résoudre le problème de la participation des entreprises, le Tchad entend clarifier les exigences relatives à la participation des sociétés concernées, en se basant sur l'adhésion requise par l'article 3 du décret 1074 portant mise en place du mécanisme et de suivi de l'ITIE au Tchad. Cette clarification pourrait prendre la forme d'un arrêté ministériel ou d'une circulaire interministérielle des ministres compétents, transmise à toutes les sociétés des secteurs concernés par l'ITIE.

Une réflexion est entrain d'être menée pour que la prochaine signature des contrats prenne en compte le volet mise en place de l'ITIE.

**2.3** Quant au système d'évaluation, il se fonde sur les 20 exigences que les pays mettant en œuvre l'ITIE doivent satisfaire. A ce niveau, **le Tchad constate avec plaisir les progrès sensibles qui ont été faits par le Secrétariat technique International pour**

***l'allègement des exigences n° 12 et 13 relatives à la crédibilité des données issues des comptes audités conformément aux normes internationales.***

Au niveau du Tchad, cette difficulté est réelle et la crainte proviendra d'une des sociétés extractives de la place. La note circulaire évoquée ci-dessus à l'attention des sociétés extractives en résoudra en partie. ***Le Tchad se propose de confier la certification des données en provenance des services gouvernementaux des recettes par la Cour des comptes pour le prochain exercice de l'ITIE. Le Tchad se félicite déjà des allègements survenus sur ces exigences dans la parution des nouvelles règles qui viennent d'être éditées.***

**2.4** Communication et utilisation des rapports de l'ITIE: l'exigence n° 18 des nouvelles règles de l'ITIE n'a pas véritablement été révisée. Sur ce point le Tchad ***recommande qu'elle soit allégée compte tenu des faibles moyens mis à la disposition des organes de pilotage du mécanisme ITIE pour cette activité et des difficultés liées à l'accessibilité géographique des régions.***

**2.5** Liens avec d'autres programmes de la bonne gouvernance: par rapport à ce point, la situation du Tchad est claire et l'ITIE vient compléter une batterie des textes et cadres légaux de la bonne gouvernance notamment la Stratégie Nationale Réduction de la Pauvreté et de Croissance II et la Stratégie Nationale de la Bonne Gouvernance en cours d'exécution : ***le Tchad recommande au Strategy Working Group de réfléchir profondément sur cet axe pour que les résultats issus de la mise en œuvre de l'ITIE soient une référence réelle pour la stratégie de développement et de la modernisation des finances publiques et l'initiative.***

**2.6** La prestation et l'organisation de l'assistance technique: sur ce point, il n'y a aucune recommandation particulière du Tchad, cependant on constate une faible assistance technique et financière aux pays qui en ont besoin, ***le Secrétariat International doit faciliter la recherche des financements et l'appui technique auprès des partenaires pour l'avenir à cette fin car l'assistance technique est cruciale et fondamentale pour les pays candidats faiblement outillés.***

Le Tchad demande au SWG de réfléchir sur la stratégie de renforcement des capacités des pays candidats dans les domaines qu'ils ne maîtrisent pas.

Une deuxième recommandation au SWG va dans le sens l'organisation des organes de direction de l'ITIE: la flexibilité donnée à chaque pays candidat ou adhérent à l'initiative dans l'organisation et l'encrage institutionnel des organes de pilotage comporte quelques inconvénients et les conséquences vont de l'effectif pléthorique des membres des organes à la faiblesse managériale de ses membres etc.... , ***il faut que le SWG réfléchisse et suggère des structures légères (pas forcément standard) répondant à des normes internationales ainsi que des propositions relatives aux qualités des personnes habilitées à y siéger. Cela fera augmenter l'efficacité et la fonctionnalité de la mise en œuvre.***

**2.7** Les découvertes issues de l'évaluation de l'ITIE: Sur ce point, le Tchad recommande qu'une large diffusion des constats et principaux résultats issus de ces évaluations dans les langues parlées par les pays candidats ou adhérents soit faite et surtout les enseignements et leçons tirés de ces évaluations.

### III. Recommandations générales

D'une manière générale, le Tchad recommande au SWG de réfléchir au niveau des points suivants:

- financements des activités ITIE-pays sur la possibilité d'accorder aux pays qui ont des difficultés au début de l'exécution de leur budget-pays, des circonstances atténuantes pour la recherche du financement (don, prêt, etc..) de la validation;
- Sur les fonds multi bailleurs, le Tchad recommande que le Conseil d'Administration fasse des démarches crédibles auprès de la Chine pour sa pleine et active participation et contribution à ces fonds, cela facilitera l'intégration de cette dernière à la mise en œuvre de l'ITIE dans le monde;
- L'utilisation des logos : le Tchad adhère et accepte la proposition du Conseil d'Administration mais recommande que soient jouxtés les logos nationaux pour identifier et différencier les pays participants;
- Violations de la présente politique du Conseil d'Administration: la menace de radiation utilisée souvent n'encourage pas les pays et influence négativement par ses effets psychologiques dans la mise en œuvre des plans d'actions nationaux, **le Tchad recommande un allongement (36 mois au lieu de 24 comme cela se passe maintenant) des délais entre l'acceptation comme pays candidat et la conformité (validation);**

Enfin, au niveau de la composition de ses membres, le Secrétariat International doit conduire une réforme en révisant les critères de recrutement de son personnel ses membres pour tenir compte des pays africains d'une manière générale et de ceux de la zone francophone qui viennent d'être admis comme pays conformes./-

Fait à N'Djaména, le 09/09/2011